

RCS : SEDAN Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00020 Numéro SIREN : 799 734 934 Nom ou dénomination : AAAL'TO

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2018 sous le numéro de dépôt 2912

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Dépôt n° 09/12

Désignation de l'entreprise SASU AAAL 'TO

Adresse de l'entreprise rue Amiral Lancret 08350 DONCHERY du

18 SEP. 2018

Numéro SIRET* 7 9 9 7 3 4 9 3 4 0 0 0 1 8

Néant ☐ *

		Exercice N clos le, 31/12/2017			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement * AB		AC		
	Frais de développement * CX	198 718	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG		
	Fonds commercial (1) AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	Terrains AN		AO		
	Constructions AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	36 585	AS		
	Autres immobilisations corporelles AT	600	AU		
	Immobilisations en cours AV		AW		
	Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
	Autres participations CU	780 200	CV		
	Créances rattachées à des participations BB		BC		
	Autres titres immobilisés BD		BE		
Prêts BF		BG			
Autres immobilisations financières* BH		BI			
TOTAL (II) BJ		1 016 103	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	595 176	BM	595 176
		En cours de production de biens BN	330 395	BO	330 395
		En cours de production de services BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	560 748	BS	560 748
		Marchandises BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	100 022	BY	100 022
		Autres créances (3) BZ	196 537	CA	196 537
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
		Disponibilités CF	84 865	CG	84 865
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	1 560	CI	1 560
TOTAL (III) CJ		1 869 305	CK	1 869 305	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		2 885 409	IA	20 138	2 865 271
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Certifié conforme
le Président

TOTAL (II)

TOTAL (III)

(IV)

(V)

(VI)

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU AAAL ' TO		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 780 200)			DA	780 200	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	2 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	24 063	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	3 586	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	810 449	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 898	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	1 002 631	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	987 448	
	Dettes fiscales et sociales			DY	15 189	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	47 653	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 054 821		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 865 271		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 054 821
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 898	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU AAAL ' TO								Néant ☐ *	
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	1 170 606	FE	1 241 288	FF	2 411 894		
		FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 170 606	FK	1 241 288	FL	2 411 894		
	Production stockée*				FM	(81 243)			
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	3 500			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	139			
	Autres produits (1) (11)				FQ	33			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 334 324	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	34		
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 137 776		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(12 675)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 122 751		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 454		
	Salaires et traitements*					FY	58 781		
	Charges sociales (10)					FZ	7 102		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	7 467		
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)				GE	122			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 322 815	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	11 508		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	169		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	169		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 683		
	Différences négatives de change					GS	92		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	5 775		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 606)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 902		

Désignation de l'entreprise		SASU AAAL ' TO		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 316	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 316	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(2 316)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 334 494	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 330 907	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	3 586	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	139
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				2 316		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Bilan

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	780 200	780 200
Réserve légale	2 600	2 600
Autres réserves	24 063	44 321
TOTAL CAPITAL ET PROPRETÉS	806 863	827 121
Découverts et concours bancaires	1 898	31 734
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 898	31 734
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 002 631	949 706
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	987 449	833 073
Personnel	7 541	6 329
Organismes sociaux	5 284	27 795
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 120	
Autres dettes fiscales et sociales	245	
Dettes fiscales et sociales	15 190	34 123
Autres dettes	47 653	26 475
TOTAL DETTES	2 059 821	1 875 071
TOTAL PASSIF	2 865 271	2 681 974

Compte de Résultat

COMPTES ANNEXÉS AU RAPPORT Cabinet PIERQUIN Commissaire aux Comptes	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)
PRODUITS					
Production vendue	2 411 895	100,00	2 357 416	100,00	54 479
Production stockée	-81 243	-3,37	90 756	3,85	-171 999
Subventions d'exploitation	3 500	0,15	7 500	0,32	-4 000
Autres produits	173	0,01	4 496	0,19	-4 323
Total	2 334 324	96,78	2 460 168	104,36	-125 843
CONSOMMATION M/SES & MAT					
Achats de marchandises	34				34
Achats de m.p & aut.approv.	1 137 776	47,17	1 012 503	42,95	125 273
Variation de stock (m.p.)	-12 675	-0,53	50 919	2,16	-63 594
Autres achats & charges externes	1 122 751	46,55	1 244 048	52,77	-121 297
Total	2 247 887	93,20	2 307 470	97,88	-59 583
CHARGES					
Impôts, taxes et vers. assim.	1 455	0,06	2 264	0,10	-809
Salaires et Traitements	58 782	2,44	105 480	4,47	-46 698
Charges sociales	7 102	0,29	50 102	2,13	-42 999
Amortissements et provisions	7 467	0,31	7 201	0,31	266
Autres charges	123	0,01	1 233	0,05	-1 110
Total	74 929	3,11	166 279	7,05	-91 350
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 259 437	97,23	2 292 698	93,31	-33 261
Produits financiers	170	0,01	3		167
Charges financières	5 776	0,24	6 679	0,28	-903
Résultat financier	-5 606	-0,23	-6 676	-0,28	1 070
RÉSULTAT FINANCIER	2 253 831	96,99	2 286 022	93,03	-32 191
Charges exceptionnelles	2 316	0,10			2 316
Résultat exceptionnel	-2 316	-0,10			-2 316
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 586	0,15	-20 257	-0,86	23 844

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

Comptes annuels

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etats détaillés

Règles et méthodes comptables

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

Désignation de la société : SASU AAAL TO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 865 271 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 586 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 4 à 5 ans
- * Matériel informatique : 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 3 986 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

Autres éléments significatifs

Dans le cadre de l'application des règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation, et à l'évaluation des actifs (CRC, règlement 04-06) : la société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L.123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, la société n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel ne donnent lieu à aucune comptabilisation dans les comptes de la société.

Leur évaluation effectuée en date du 31 décembre 2017 représentait un engagement total au titre des indemnités de fin de carrière d'un montant de 1 140 euros.

Les sommes engagées pour le développement de l'activité de la société au Chili depuis le 1er Novembre 2016 ont été immobilisées en frais de recherche et de développement selon le détail suivant :

- * 42 461.36 euros concernant les factures réglées à des tiers ;
- * 8 431.87 euros concernant les frais de déplacements et d'hébergement réglés par la société
- * 141 173.75 euros concernant les salaires et charges du Président retenues à hauteur de 70 % ;
- * 6 651.42 euros concernant les salaires et charges du Chef d'atelier retenues à hauteur de 10 %.

L'amortissement des frais de recherche et de développement concernant le Chili est différé du fait de la non réception à ce jour d'une machine outil étudié pour la réalisation de pièces spécifiques au marché du Chili (commandé au 2ème semestre 2017).

Notes sur le bilan

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement		198 718		198 718
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		198 718		198 718
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 585			36 585
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	600			600
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	37 185			37 185
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	780 200			780 200
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	780 200			780 200
ACTIF IMMOBILISE	817 385	198 718		1 016 104

Notes sur le bilan

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet **PIERQUIN**
Commissaire aux Comptes

Amortissements des immobilisations

Les flux s'analysent comme suit :

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 448	7 317		19 765
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	223	150		373
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	12 671	7 467		20 138
ACTIF IMMOBILISE	12 671	7 467		20 138

Notes sur le bilan

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet FIERQUIN
Commissaire aux Comptes

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 298 120 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	100 023	100 023	
Autres	196 537	196 537	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 560	1 560	
Total	298 120	298 120	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURN. RRR A OBTENIR	88 161
Total	88 161

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	78 020			78 020

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice

Notes sur le bilan

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 054 821 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 898	1 898		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	987 449	987 449		
Dettes fiscales et sociales	15 190	15 190		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 050 284	1 050 284		
Produits constatés d'avance				
Total	2 054 821	2 054 821		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 560		
Total	1 560		

Notes sur le compte de résultat

Capital social et charges à payer

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

Détail des charges à payer

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit	689	
BANQUES AGIOS A PAYER	689	
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	339 937	286 181
FOURN. FACTURES NON PARVENUES	339 937	286 181
Dettes fiscales et sociales	4 401	25 610
CONGES A PAYER	3 482	2 475
ORG.SOC.CHARGES SUR CONGES A PAYER	675	
ORG.SOC.CHARGES A PAYER		23 135
ETAT CHARGES A PAYER	245	
Autres dettes	28	
DIVERS CHARGES A PAYER	28	
TOTAL GENERAL	345 055	311 791

Engagements donnés

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet *PIERQUIN*
Commissaire aux Comptes

	Montant en euros
Dont concernant :	

100

AAAL'TO

Comptes annuels

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe des comptes annuels

Certifié conforme
le Président



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU AAAL'TO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 865 271 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 586 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 4 à 5 ans
- * Matériel informatique : 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 3 986 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Dans le cadre de l'application des règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation, et à l'évaluation des actifs (CRC, règlement 04-06) : la société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L.123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, la société n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel ne donnent lieu à aucune comptabilisation dans les comptes de la société.

Leur évaluation effectuée en date du 31 décembre 2017 représentait un engagement total au titre des indemnités de fin de carrière d'un montant de 1 140 euros.

L'amortissement des frais de recherche et de développement concernant le Chili est différé du fait de la non réception à ce jour d'une machine outil étudié pour la réalisation de pièces spécifiques au marché du Chili (commandé au 2ème semestre 2017).

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement		198 718		198 718
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		198 718		198 718
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 585			36 585
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	600			600
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	37 185			37 185
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	780 200			780 200
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	780 200			780 200
ACTIF IMMOBILISE	817 385	198 718		1 016 104

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

Les flux s'analysent comme suit :

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 448	7 317		19 765
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	223	150		373
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	12 671	7 467		20 138
ACTIF IMMOBILISE	12 671	7 467		20 138

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 298 120 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	100 023	100 023	
Autres	196 537	196 537	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 560	1 560	
Total	298 120	298 120	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURN. RRR A OBTENIR	88 161
Total	88 161

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	78 020			78 020

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
F.I.F.C.A.		34 Ave Charles de Gaulle 08000 Charleville Mezières		Tél. 03 24 56 09 10

Notes sur le bilan

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 054 821 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 898	1 898		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	987 449	987 449		
Dettes fiscales et sociales	15 190	15 190		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 050 284	1 050 284		
Produits constatés d'avance				
Total	2 054 821	2 054 821		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 560		
Total	1 560		



Notes sur le compte de résultat



Capital social et charges à payer

Détail des charges à payer

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit	689	
BANQUES AGIOS A PAYER	689	
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	339 937	286 181
FOURN. FACTURES NON PARVENUES	339 937	286 181
Dettes fiscales et sociales	4 401	25 610
CONGES A PAYER	3 482	2 475
ORG.SOC.CHARGES SUR CONGES A PAYER	675	
ORG.SOC.CHARGES A PAYER		23 135
ETAT CHARGES A PAYER	245	
Autres dettes	28	
DIVERS CHARGES A PAYER	28	
TOTAL GENERAL	345 055	311 791



Engagements donnés

	Montant en euros
Dont concernant :	

A.C.R. - A.D.C.

Cabinet PIERQUIN

EXPERTISE-COMPTABLE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. au Capital de 294.400 Euros

« S.A.S AAAL'TO »

Siège Social et Bureau

18, rue Edmond Pierrot

WARCQ

08000 Charleville-Mézières

Tél. 03 24 59 70 50

Fax 03 24 56 12 59

E-mail :

cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com

Site internet :

www.cabinet-pierquin.com

Société par Actions Simplifiée

Capital 780.200 Euros

Siège Social

Rue de l'Amiral Lancret

08 350 Donchery

R.C.S. de Sedan

SIRET 799 734 934

CODE APE 4672Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2017

(Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre)

membre du réseau
absolu

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région d'Amiens

Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Reims

SIRET 351.532.528.00046 - APE 6920Z - RCS Sedan - TVA intracommunautaire FR 16.351.532.528

Souscripteur des assurances professionnelles dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 et du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expert-comptable ainsi que de l'article R.822-70 du code de commerce relatif à l'exercice de l'activité de commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société «SAS AAAL'TO», relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe au titre des autres éléments significatifs relatifs aux frais de recherche et de développement :

Les sommes engagées pour le développement de l'activité de la société au Chili depuis le 1^{er} Novembre 2016 ont été immobilisées en frais de recherche et de développement selon le détail suivant :

- 42.461,36 € les factures réglées à des tiers ;
- 8.431,87 € concernant les frais de déplacements et d'hébergement réglés par la société
- 141.173,75 € concernant les salaires et charges du Président retenues à hauteur de 70 % ;
- 6.651,42 € concernant les salaires et charges du Chef d'atelier retenues à hauteur de 10 %.

L'amortissement des frais de recherche et de développement concernant le Chili est différé du fait de la non réception à ce jour d'une machine outil étudié pour la réalisation des pièces spécifiques au marché du Chili (commandé au 2^{ème} semestre 2017)

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes pour ce qui concernent notamment les postes comptables relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés de la société

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

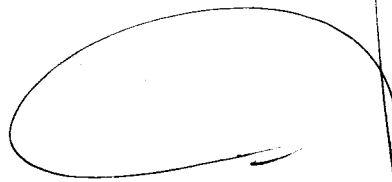
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

./....

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Warcq,
Le 13 Juin 2018.

Le Commissaire aux Comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :



Bilan

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	198 718		198 718	
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	36 585	19 765	16 820	24 137
Autres immobilisations corporelles	600	373	227	377
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	780 200		780 200	780 200
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 015 103	20 138	995 965	804 714
Stocks				
Matières premières et autres approv.	595 176		595 176	582 501
En cours de production de biens	330 396		330 396	447 963
Produits intermédiaires et finis	560 748		560 748	524 424
Créances				
Clients et comptes rattachés	100 023		100 023	132 524
Fournisseurs débiteurs	91 616		91 616	52 628
Etat, Impôts sur les bénéfices	5 696		5 696	9 394
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	75 101		75 101	72 081
Autres créances	24 124		24 124	18 973
Divers				
Disponibilités	84 866		84 866	33 571
Charges constatées d'avance	1 560		1 560	3 201
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 869 306		1 869 306	1 697 261
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 885 410	20 138	2 865 271	2 681 974

SAS AAAL'TO
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 780 200 euros
Siège social : Rue de l'Amiral Lancret 08350 DONCHERY
799.734.934 RCS SEDAN

FACTURES RECUES ET EMISES AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT
AU COURS DE L'EXERCICE

	Article D. 441 - II : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441-II : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	Ojour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Ojour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	121						10	SUBROGATION				
Montant cumulé des factures concernées h.t.	536713,56	406321,99	347676,45	214722,99	207499,97		9540,04	6300,00	0,00			
Pourcentage du montant total h.t. des factures reçues dans l'année	18,00%	14,00%	12,00%	8,00%	7,00%							
Pourcentage du montant total h.t. des factures émises dans l'année							0,01%	0,01%				
(B) Factures Exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code du commerce)												
Délais de paiement d'utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

SAS AAAL'TO
Société par actions simplifiée au capital de 780.200 Euros
Siège social : Rue de l'Amiral Lancret
08350 DONCHERY (ARDENNES)
799.734.934 RCS SEDAN

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2017

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, je vous ai réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Je vous donnerai toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

A. SITUATION DE LA SOCIETE ET DE SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. Comptes d'actif : Investissements et Actif circulant

- ❑ Acquisitions : - Frais de recherche et de développement 198.718,41 €
- ❑ Cessions ou mises ou rebut : - Néant

Compte tenu de ces divers mouvements, la valeur brute des immobilisations s'élève, à la clôture de l'exercice, à 1.016.103,61 €, de laquelle il résulte après amortissements une valeur nette de 995.965,29 €. A la clôture de l'exercice précédent, la valeur nette des immobilisations s'élevait à 804.713,92 €.

L'actif circulant s'établit au 31 décembre 2017 à 1.869.305,95 € contre 1.877.260,57 € l'exercice précédent.

2. Comptes de passif : dettes

Les dettes ressortent à 2.054.821,28 € contre 1.875.111 € à la clôture de l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 alinéa 1 du code de commerce, je vous informe que le solde des comptes fournisseurs s'élève à 987.448,87 € au 31/12/2017 et à 833.072,93 € au 31 décembre 2016.

3. Chiffre d'affaires

Sur le plan de l'exploitation, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 2.411.894,88 € contre 2.357.415,72 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 2.31 %.

4. Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation de cet exercice s'élève à 2.322.815,37 € contre 2.473.749,12 € l'exercice précédent, dont détail ci-après :

Charges d'exploitation	Exercice 2017	Exercice 2016
Achats de marchandises	34	--
Achats de m.p & auto.approv.	1.125.101	1.063.422
Autres achats – Charges externes	1.122.751	1.244.048
Impôts et Taxes	1.455	2.264
Salaires et Traitements	58.782	105.479
Charges sociales	7.102	50.102
Amortissements	7.467	7.201
Provisions	-	-
Autres charges	123	1.233
TOTAL	2.322.815	2.473.749

Par conséquent, au 31 décembre 2017, les charges d'exploitation représentent 96,30 % du chiffre d'affaires.

5. Résultat

Le résultat courant avant impôts s'établit à 5.902,89 € contre - 20.257,41 € l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel d'un montant de - 2.316,42 € et de l'impôt sur les sociétés, l'exercice clos le 31 décembre 2017 se traduit par un bénéfice de 3.586,47 € contre un déficit de 20.257,41 € l'exercice précédent.

B. AFFECTATION DU RESULTAT NET COMPTABLE

Je vous propose d'affecter le bénéfice net comptable de 3.586,47 € de la façon suivante :

- A la dotation de la Réserve Légale	180,00
- Au poste « Autres Réserves »	3.406,47

	3.586,47 €

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

C. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé n'ont pris en charge aucune dépense à caractère somptuaire et n'ont pratiqué aucun amortissement sur véhicule de tourisme.

D. PRISES DE PARTICIPATION

Conformément aux dispositions des articles L.233-6 et L.247-2 du Code de Commerce, je vous informe que la SAS AAAL'TO possède 4 494 actions de la SA ANC'OS et 340 actions de la SAS AFFEL'M.

E. AUTRES DISPOSITIONS

Je vous précise que la SAS AAAL'TO possède 85 % des actions de la SAS AFFEL'M et 99.88 % de la SA ANC'OS.

F. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de Commerce, je vous informe que la société a effectué un investissement à hauteur de 198 000 euros au cours de l'exercice écoulé

G. MANDAT

Depuis le début de l'exercice clos le 31 décembre 2017, il a été procédé à la nomination de Madame Julie LAMBERT, au poste de Présidente en remplacement de Monsieur Jean-Marie LAMBERT décédé et à la nomination au poste de Directrice Générale de Madame Marie-Hélène LAMBERT.

En conclusion, je souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous me donniez quitus de ma gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Je vous invite, après lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que je soumets à votre vote.

La Présidente,
Julie LAMBERT



SAS AAAL'TO
Société par actions simplifiée au capital de 780.200 Euros
Siège social : Rue de l'Amiral Lancret - 08350 DONCHERY
799.734.934 RCS SEDAN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3.586,47 € de la façon suivante :

- A la dotation de la Réserve Légale	180,00
- Au poste « Autres Réserves »	3.406,47

	3.586,47 €

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

La Présidente,
Julie LAMBERT

